

loi des hôpitaux municipaux, loi des hôpitaux privés, loi de la profession médicale, loi des produits pharmaceutiques de l'Alberta, loi de prévention des maladies vénériennes, loi des statistiques vitales, loi des cimetières, loi de l'hôpital de l'Université d'Alberta, loi des remèdes contre le cancer et loi du traitement et de la prévention du cancer.

Le ministère comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses; génie sanitaire et assainissement; propagande sur l'hygiène; laboratoire; services publics d'infirmier; hôpitaux municipaux; inspection des hôpitaux; hygiène sociale; statistiques vitales; hygiène mentale; hygiène dentaire. Les institutions suivantes sont administrées par le ministère: le sanatorium central de l'Alberta; l'hôpital provincial pour maladies mentales, Ponoka; l'école provinciale de formation, Red Deer; l'hôpital auxiliaire provincial, Claresholm; l'hôpital auxiliaire provincial, Raymond; et l'institut provincial des maladies mentales, Edmonton.

Il existe des cliniques gratuites pour le traitement des maladies vénériennes dans quatre des principales villes et deux des principales prisons. Au moyen de conférences, du cinéma, de bulletins et de causeries radiophoniques, on poursuit une campagne de vulgarisation sur l'hygiène sociale.

Des traitements gratuits pour les types contagieux de tuberculose sont fournis à tout domicilié de bonne foi, i.e. à toute personne qui a habité la province un an au moins avant de faire sa demande d'admission au sanatorium.

La loi des personnes atteintes de poliomyélite de 1938 pourvoit au traitement gratuit dans des hôpitaux privés des personnes frappées de cette maladie. Elle pourvoit également à l'instruction académique, à la formation professionnelle et à la réhabilitation de ceux qui restent paralysés à la suite de cette maladie.

Le Ministère de la Santé Publique a été l'initiateur d'un service pour le traitement du cancer dans la province. Des cliniques de diagnostic ont été établies à Edmonton et à Calgary, lesquelles se tiennent toutes les semaines. Il est pourvu à ce que les patients envoyés à ces cliniques par leurs médecins et dont l'examen révèle la nécessité de traitement à la radiologie profonde ou au radium soient traités gratuitement. Aucune responsabilité financière n'est assumée en ce qui concerne le coût des opérations chirurgicales ou des traitements ni pour l'entretien d'un patient quelconque à l'hôpital.

Colombie Britannique.—L'officier provincial de la santé, qui relève du bureau provincial de la santé applique les lois concernant la santé publique en Colombie Britannique. Six divisions et deux bureaux assurent les services spécialisés suivants: contrôle de la tuberculose, contrôle des maladies vénériennes, laboratoires, génie de la santé publique, propagande en faveur de la santé publique et statistiques vitales, de même que les bureaux de l'administration et les services locaux de santé. Des cliniques provinciales pour le diagnostic et le traitement ont été établies à Vancouver, Victoria, New Westminster et Trail, tandis qu'un service consultatif et de médicaments gratuits est assuré aux médecins privés de toute la province. La réorganisation de la division des statistiques vitales s'est effectuée le 1er avril 1939 sous la surveillance d'un directeur. Elle place cette branche des services de la santé publique sur un pied d'égalité avec les autres. La division des laboratoires a agrandi le champ de ses activités de sorte qu'elle surveille maintenant les laboratoires de toutes les branches à travers la province, en plus du laboratoire central à Vancouver. La division du contrôle de la tuberculose a fait d'autres progrès; elle assure un service de diagnose et de traitement à toutes les parties de la province. On augmente sans cesse le service public d'infirmier afin qu'un plus grand nombre de régions rurales de la province puissent en bénéficier; l'éducation sanitaire reçoit une attention particulière. Un directeur du service public d'infirmières a été ajouté au personnel.